



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

DÉLIBÉRATIONS

Le 14 septembre 2015, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 8 septembre 2015 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, M. CHANEL Lilian, M. Claude ANDREANI, Mme Émilie ROSIER

Absents excusés : Mme AOUDIA Marie-Claude a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD
Mme VALETTE Élisabeth a donné pouvoir à M. Claude ANDREANI

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : GRDF - Convention télétransmission du relevé des compteurs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'entreprise GRDF propose à la commune le relevé périodique des compteurs de gaz pour les installations situées dans les quartiers de Villeneuve et La Commanderie soit effectué par la télétransmission ; pour cela, une convention doit être passée.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins 1 voix contre et 5 abstentions

APPROUVE la convention entre GRDF et la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

Objet : GRDF - Convention et redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'entreprise GRDF propose à la commune d'installer une antenne dans le clocher de l'église Saint-Isidore pour la télétransmission du relevé des compteurs ; une redevance sera perçue chaque année pour cet équipement, ainsi que pour les canalisations situées sur le territoire communal, en proportion de leur longueur.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents - moins 1 voix contre

AUTORISE l'entreprise GRDF à installer une antenne dans le clocher de l'église Saint-Isidore

ACCEPTE de percevoir la redevance annuelle d'occupation du domaine public (compte 70323)

Objet : Conseil départemental du Rhône – produit des amendes de police

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Département du Rhône propose à la commune une participation financière grâce au produit des amendes de police ; pour cela, des devis ont été sollicités et il est envisagé la pose de miroir (2 103,28 € HT) dans des carrefours sans visibilité (Route de Villeneuve, Chemin de la Saône, Impasse des Cèdres), ainsi que l'installation de ralentisseurs Route de Champrotat (2 164,40 € HT).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet de travaux pouvant être financés grâce au produit des amendes de police

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Départemental

Objet : Conseil Départemental du Rhône – avenant n°4 au contrat pluriannuel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Département du Rhône propose à la commune une participation financière pour des travaux d'équipement ; pour cela, des devis ont été sollicités et il est envisagé un réajustement du plan de financement, particulièrement pour l'opération environnementale n°14 intitulée « étude diagnostique du réseau d'assainissement »

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'avenant n°4 au contrat pluriannuel 2011-2015 modifié le 27 mai 2015

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les participations financières du Conseil Départemental

Objet : Salle communale – réduction du tarif de location suite à un sinistre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la salle communale a été louée à la famille PINAY les 18 et 19 juillet 2015 ; mais un orage dans la nuit du 17 au 18 juillet a occasionné un sinistre qui a pu être rapidement nettoyé. Pour dédommager la famille de ce fâcheux imprévu, il est proposé une réduction de 50 € sur le tarif normal qui s'élève à 330 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la réduction de 50 € pour cette location des 18 et 19 juillet 2015 à la famille PINAY

AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir une recette d'un montant de 280 € au compte 752.

Objet : Occupation temporaire du domaine public - accord de principe pour un commerce

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Madame CIFTCI Adalet, gérante d'un commerce non sédentaire, a sollicité le droit de stationner chaque jour - les matins, midis et soirs du mardi au dimanche - sur le parking de la salle communale ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DONNE UN AVIS FAVORABLE à Madame CIFTCI Adalet pour exercer son activité de commerce ambulancier sur le parking de la Salle communale 3 fois par jour du mardi au dimanche.

DÉCIDE de définir ultérieurement le montant du droit de stationnement temporaire lorsque de plus amples informations administratives et techniques auront été communiquées à Monsieur le Maire.

Objet : Budget 2015 « assainissement » – Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Budget 2015 « Assainissement » doit faire l'objet d'un réajustement, suite à une incorrection dans le budget 2012.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget 2015 « Assainissement » à savoir :

Dépenses au compte 673 = + 348,03 €

Recettes au compte 758 = + 348,03 €

Objet : Budget « assainissement » – durée d’amortissement des subventions d’équipement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les investissements passés ont été subventionnés ; la durée de l’amortissement de ces subventions doit donc être définie.

Oùï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents – moins 2 abstentions

APPROUVE la durée d’amortissement des subventions perçues suite à d’importants travaux telle que ci-après :

Station d’épuration = 60 ans

Réseaux de canalisations = 50 ans

Objet : Motion de soutien à l’AMF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l’Association des Maires de France (AMF) propose de voter une motion contre les réformes des collectivités territoriales en cours, à savoir : baisse conséquentes des dotations de l’État, désengagement massif du financement des services publics locaux, complexité accrue de l’administration française, baisse des capacités à investir.

Oùï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents

APPROUVE la motion de l’AMF contre les réformes du Gouvernement de la République :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et publier ladite motion

Objet : Service de l’eau - base de calcul modifié pour un ménage

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Mairie a été sollicitée par la famille FIARD, sise 86 Rue Notre-Dame des Champs, pour modifier la base de calcul de la taxe d’assainissement en proportion du nombre de personne, à savoir : 3 habitants au lieu de 4.

Oùï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents

APPROUVE la nouvelle base de calcul pour la taxe d’assainissement concernant la famille FIARD, à savoir : 70 m³ appliqués aux 2 premières personnes + 20 m³ pour la 3^{ème} personne.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette décision au Service de l’Eau situé à Beaujeu.

Objet : SYDER – convention pour des travaux éligibles au Certificat d’Économie d’Énergie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le SYDER propose à la commune que des travaux d’isolation dans les bâtiments municipaux soient éligibles au Certificat d’Économie d’Énergie (CEE) ; pour cela, une convention doit être passée, sans que cela ait valeur d’engagement pour des travaux qui - en l’état actuel - ne sont pas encore envisagés.

Oùï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents

APPROUVE la convention entre le SYDER et la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

Questions diverses :

1) La banque Alimentaire du Rhône a sollicité une subvention ; demande refusée par le Conseil municipal.

- 2) Un théâtre Guignol ne s'installera finalement pas en septembre, n'acceptant pas de payer le droit de place en vigueur.
- 3) M. et Mme SOLER remercient la Mairie pour les travaux de voirie réalisés Chemin du Bois Bettu ; la Salamandre de Belleville remercie la municipalité pour l'octroi de la subvention annuelle.
- 4) Un arrêté du Maire a été publié concernant l'interdiction impérative de ne pas utiliser comme plongeur le ponton pour les pêcheurs à mobilité réduite, équipement intercommunal situé en Bords de Saône.
- 5) Les contrats de maintenance des photocopieurs, pompes à chaleur et défibrillateur sont à l'étude ; leur complexité demande quelques informations supplémentaires de la part des fournisseurs.
- 6) Une réunion de la commission municipale « Autoroute » aura lieu jeudi 1^{er} octobre 2015 à 20h en Mairie.
- 7) L'interdiction ou la limitation de la circulation dans le tunnel sous l'autoroute (Route des Ilins/Rue Notre-Dame des Champs) semble difficilement applicable, malgré le trafic des véhicules à cet endroit.
- 8) Des nouveaux poteaux de lignes télécom ont été installés Route de Champagne (ZA de Villeneuve).
- 9) Les travaux de la nouvelle cour de l'école maternelle donnent satisfaction aux élèves et aux enseignantes.
- 10) Les travaux du futur Centre funéraire - 64 Chemin des Pépinières - sont en cours de démarrage.
- 11) Le réseau d'assainissement souffre régulièrement d'obstruction par des fibres ; ce qui nécessite l'intervention (onéreuse) des services de pompage d'eaux usées.
- 12) La clôture de la maison située 1 Rue Notre-Dame des Champs (propriété communale) est achevée.
- 13) CITEAU : le conseil syndical ouvrira les plis d'appel d'offre lundi 21 septembre à 17h en vue de choisir le futur gestionnaire délégué de la station d'épuration de Belleville.
- 14) L'occupation de la salle communale a posé problème durant 2 week-ends : souci avec le limiteur de son, et barbecue occasionnant des nuisances, malgré la mise en garde préalable.
- 15) Les gendarmes de BELLEVILLE ont un nouveau commandant de Brigade : le Lieutenant LINOSSIER.
- 16) Les conseillers départementaux du canton de BELLEVILLE souhaitent apporter une aide financière à une association ; les Amis de Taponas sont choisis.
- 17) L'association Les P'tits Morfalous tiendra son assemblée générale annuelle le 24 septembre à 20h ; le Sou des écoles tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 1^{er} octobre à 20h. Enfin, les responsables d'association de TAPONAS sont invités à programmer le calendrier des manifestations pour l'année 2016, ainsi que l'occupation de la salle communale.
- 18) Les membres du CCAS vont s'organiser prochainement pour la préparation du repas annuel des aînés prévue le samedi 5 décembre 2015 à la salle communale.
- 19) Une nouvelle mouture du site Internet www.mairiedetaponas.fr sera bientôt mise en ligne.
- 20) La course cycliste « Gentlemen » aura lieu sur Taponas & Dracé samedi 10 octobre, de 14 à 18h.
- 21) Un city parc est demandé par les jeunes de Villeneuve ; une réponse sera faite (pas de financement prévu).
- 22) Un entretien est prévu avec un agent du CAUE du Rhône (Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour une aide à propos du projet de construction d'une cantine scolaire.
- 23) L'installation de signalisations « Vitesse limitée à 50 km/h » est projetée sur la Rue des Villards.
- 24) Mme VALETTE Élisabeth a été désigné - avec son accord - élue référente à la Communauté de Communes pour les sentiers de randonnées.
- 25) La commission municipale « Accessibilité » se réunira lundi 21 septembre à 20h en Mairie.
- 26) La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée en Mairie le lundi 12 octobre à 20h.